

Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 8 février 2016, à 19 h 30, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme la mairesse Wanita Daniele.

En présence de la greffière, M^e Caroline Nadeau, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 033-02-16

Ouverture de la séance

À 19 h 30, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, (ci-après nommée LCV).

2. 034-02-16

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et rédigé ci-dessous : le point 23 est reporté

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes - Lot 02-2016

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

Dépôt

7. Date du scrutin de l'élection partielle

Avis de motion

8. Avis de motion - Adoption d'un règlement relatif à la division du territoire en districts électoraux, abrogeant et remplaçant le Règlement 647-12
9. Avis de motion - Adoption du Règlement 772-16 - *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04*

Règlements

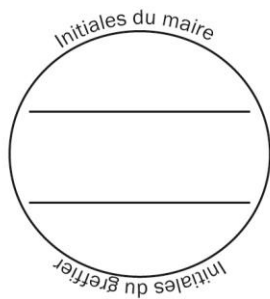
10. Adoption du 2^e projet de Règlement 761-15 - *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04*
11. Adoption du 1^{er} projet du Règlement 772-16 - *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*
12. Adoption du Règlement 769-16 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives à l'acquisition de divers équipements par une dépense et un emprunt n'excédant pas 290 000 \$, remboursable sur 10 ans*
13. Adoption du Règlement 770-16 - *Règlement abrogeant tous les règlements relatifs à la circulation des véhicules hors route sur les chemins et terrains publics de la Ville*

Politique

14. Adoption de la Politique POL-018-16 - *Politique de recouvrement des comptes à recevoir remplaçant et abrogeant la Politique POL-010-14*

Approvisionnement

15. Adoption des critères de sélection pour le devis de l'appel d'offres relatif à l'acquisition de modules de jeux pour l'aménagement d'un parc pour adolescents (« skatepark »)
16. Autorisation de lancement d'appels d'offres
17. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2016



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- Trésorerie**
18. 2^e virement budgétaire
19. Vente aux enchères des biens du 235, avenue Sainte-Brigitte, conformément à la Politique POL-011-14
- Urbanisme**
20. Demande de PIIA pour le 424, avenue Sainte-Brigitte
21. Demande de PIIA pour le 9, avenue Sainte-Brigitte
22. Demande de PIIA pour le projet Espace PUR
23. ~~Modification au Protocole d'entente Petite Europe, phases 1 et 2~~ REPORTÉ
- Travaux publics**
24. Acceptation finale – Domaine de la Rivières-aux-Pins
- Loisirs**
25. Demande du Programme d'aide à la jeunesse et à la communauté
- Autorisation de signatures**
26. Autorisation de signature – Entente dans le dossier 200-32-061749-148
27. Désignation de signataires pour l'entente avec *Éditions Média Plus Communication* relativement à la conception et l'impression du calendrier municipal 2017-2018-2019
- Ressources humaines**
28. Embauche des professeurs pour la session hiver 2016
29. Embauche de Mme Marion Chêne au poste de préposée aux prêts à la bibliothèque à temps partiel, temporaire
30. Embauche de M. Maxime Brisson au poste de technicien comptable, temporaire
- Période de questions**
31. Période de questions
- Dispositions finales**
32. Levée de la séance
- Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. 035-02-16 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016**
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

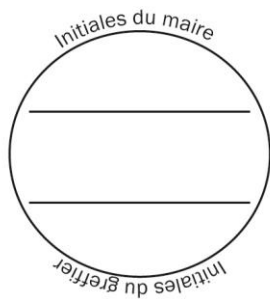
**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4. 036-02-16 **ADOPTION DES COMPTES**
Adoption des comptes – Lot 02-2016
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 02-2016 au montant de 1 097 629.92 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

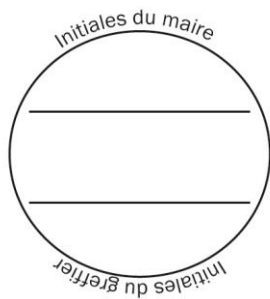
Sommaire des effets présentés au conseil	
2015	
<i>Akifer</i>	2 151.53 \$
<i>Arde! Électrique inc.</i>	5 313.92 \$
<i>Aréo-Feu Itée</i>	2 402.52 \$
<i>Association sportive de Ste-Brigitte-de-Laval</i>	861.00 \$
<i>Cain Lamarre Casgrain Wells</i>	765.57 \$
<i>Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés</i>	4 226.19 \$
<i>Fédération québécoise des municipalités</i>	12.41 \$
<i>Garda World</i>	120.16 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

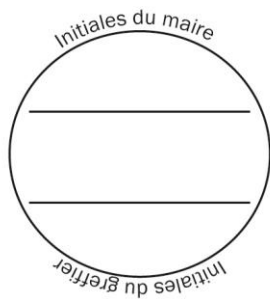
Gaudreau environnement inc.	12 327.97 \$
Introspection	2 738.19 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	59.55 \$
Lavery, De Billy	189.71 \$
Le Soleil	13 402.93 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	31 981.71 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.- SÉAO	2 179.01 \$
Ministre du Revenu du Québec	7 385.79 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	107.09 \$
Références Systèmes inc.	1 003.34 \$
Régulvar	655.94 \$
Sancovac 2000 inc.	2 071.62 \$
Toiture de la Capitale	2 127.04 \$
Union des municipalités du Québec	134.05 \$
Vega Media	5 702.76 \$
Ville de Québec	20 947.20 \$
Visa Desjardins	7 031.51 \$
Sous-total - 2015	125 898.71 \$
2016	
A+ Action	1 080.00 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	117.35 \$
André Brosseau	235.70 \$
Annie Harvey	283.92 \$
Ariane Nantel	4 600.00 \$
Armatures du Québec 2008 Enr.	287.38 \$
Association des Professionnels à l'Outillage Municipal	105.00 \$
Audrey Girard	30.00 \$
Beauport Nissan	471.38 \$
Bell Mobilité Cellulaire	828.49 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	68.53 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick-GMC	694.18 \$
C.C.A.P.	2 719.62 \$
C.C.L. Formules d'affaires	1 043.47 \$
C.O.M.A.Q.	1 660.81 \$
Camions international Élite Ltée	1 732.48 \$
Canac	23.84 \$
Capitale Hydraulique	119.56 \$
Carte Sonic	2 970.30 \$
Centre d'escalade Délire inc.	201.39 \$
Chouinard Marie-Ève	350.00 \$
Club de l'âge d'or Ste-Brigitte-de-Laval	1 000.00 \$
Coeur à l'ouvrage	1 954.58 \$
Compass Minerals Canada Corp.	30 643.18 \$
CONFIAN	436.68 \$
Coopération Cité-Joie	200.00 \$
Cummins Est du Canada Inc.	118.65 \$
Dimension Sportive et Culturelle	1 000.00 \$
Distribution Michael Prévost	72.35 \$
Douville Sylvain	1 724.63 \$
DTL Informatique	132.22 \$
École de danse Dance-Teen-y	1 379.71 \$
École nationale des pompiers	2 299.50 \$
Éducazoo	235.70 \$
Électromike Inc.	525.81 \$
Elisabeth Tremblay	800.00 \$
Emco Ltée	389.20 \$
Employé #165	168 651.59 \$
Employé #232	40.89 \$
Employé #395	102 213.36 \$
Employé #456	500.00 \$
Employé #464	348.40 \$
Fédération Canadienne des Municipalités	1 151.68 \$
Fonds d'information sur le territoire	36.00 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Fournitures de bureau Denis	988.27 \$
G&K Services Canada Inc.	783.80 \$
Garda World	290.70 \$
Giguère Karine	1 494.68 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	676.02 \$
Groupe Ultima inc.	91 391.00 \$
Hewitt Équipement Limitée	573.78 \$
Husky Neige Inc.	23 057.44 \$
Hydro Québec	4 123.17 \$
IGA 8162	141.30 \$
Info Page	82.09 \$
Introspection	3 721.23 \$
J.A. Larue Inc	236.78 \$
Joe Johnson Équipement Inc.	529.49 \$
Johanne Laroche	76.21 \$
Konica Minolta Business Solutions	769.88 \$
La Montagne Sucrée	500.00 \$
LaserNetworks	453.14 \$
Latulippe inc.	150.00 \$
Le groupe Déziel	868.82 \$
Le Soleil	577.78 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	860.43 \$
Les entreprises L.T.	14 156.25 \$
Les huiles Desroches inc.	7 437.96 \$
Les produits Opti-max inc.	228.38 \$
Lexum informatique juridique inc.	2 900.00 \$
Linde Canada limité M2193	790.71 \$
Line Paquet	50.00 \$
Louis Hamel enr.	2 746.64 \$
Louise Cantin	191.87 \$
Louise Martineau	50.00 \$
Lumen	1 317.88 \$
M. Lemieux inc.	65.36 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	126 484.65 \$
Mack Ste-Foy	1 848.68 \$
Macpek Inc	480.73 \$
Maninge Groupe-Conseil	3 302.66 \$
Maryse Michel	60.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	101 994.50 \$
Morneau Chantale	400.00 \$
Nancy Nadeau	3 409.66 \$
NAPA pièces d'autos	70.18 \$
Orizon mobile	298.94 \$
Panavidéo	3 535.31 \$
Pause café Soleil	258.95 \$
Performdance - École de danse	4 932.42 \$
PG Solutions	25 018.57 \$
Pierre-Luc Cloutier	1 610.00 \$
Pitney Bowes	583.53 \$
PitneyWorks prépayé	3 449.25 \$
Pro technique Québec inc.	792.18 \$
Proludik	2 724.91 \$
Protection incendie PC	1 078.94 \$
Publications CCH Itée	175.35 \$
Québec Hydraulique J.L.	1 655.56 \$
Radiateurs ACME inc.	552.76 \$
Receveur Général du Canada	47 167.49 \$
Références Systèmes inc.	73.29 \$
Renaud-Bray	4 019.71 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	40 441.69 \$
Rona	484.60 \$
S.S.Q. Groupe financier	6 673.67 \$
S.T.P. inc	152.12 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Sancovac 2000 inc.	3 000.85 \$
Sani-Fontaine	62.08 \$
Sarie, Eliana	80.00 \$
SCFP	1 271.26 \$
Service Portefeuille CIBC	31 000.00 \$
Sinto Inc	171.31 \$
Socan	638.34 \$
Société protectrice des animaux de Québec	2 215.00 \$
S-Pace signalétique inc	1 011.78 \$
Spécialités Industrielles Harvey	101.70 \$
Studios Unis d'autodéfense NDL	2 414.48 \$
Toshiba Solution d'affaires	1 751.75 \$
TransDiff Inc	4 000.45 \$
UniFirst Canada Ltd	403.96 \$
Ville de Québec	24 969.12 \$
Vitres Industrielles enr.	385.57 \$
Wajax systèmes de puissance	295.89 \$
Xylem Canada company	16 468.78 \$
Sous-total - 2016	971 731.21 \$
Total des effets présentés (8 février 2016)	1 097 629.92 \$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SUIVI

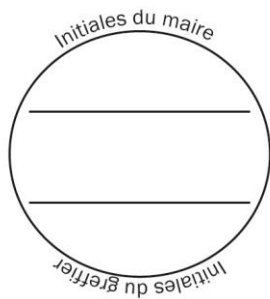
5. 037-02-16 Suivi des correspondances

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

- Lette de la Mutuelle des municipalités du Québec : Ristourne de 3 571 \$

6. 038-02-16 Suivi des dossiers des élus

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
 - Conseil des bassins de la rivière Montmorency
 - Comité environnement
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
 - Protection incendie - sécurité
 - Comité sur la circulation
- Mme la conseillère Christiane Auclair
 - Représentante sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Urbanisme - développement
 - Comité du budget
 - Travaux publics - projets
- M. le conseiller Alain Dufresne
 - Sports et loisirs
 - Représentant des associations sportives
 - Comité du budget
 - Âge d'Or
 - CA du Trèfle d'Or
 - Action sentiers lavallois
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
 - Comité budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics - voirie



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Représentant de l'association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher
 - Culture (CCACP)
 - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
 - Membre du conseil d'administration de la maison des Jeunes « La Barack »
 - Communautaire et famille
 - Comité du budget

DÉPÔT

7. 039-02-16 Date du scrutin de l'élection partielle
Conformément à l'article 339 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2., la greffière et présidente d'élection, M^e Caroline Nadeau, informe le conseil municipal que le scrutin pour l'élection partielle se tiendra le dimanche 20 mars 2016. Le vote par anticipation aura lieu le dimanche précédent, soit le 13 mars 2016.

AVIS DE MOTION

8. 040-02-16 Avis de motion – Adoption d'un règlement relatif à la division du territoire en districts électoraux, abrogeant et remplaçant le Règlement 647-12
Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement relatif à la division du territoire en districts électoraux, abrogeant et remplaçant le Règlement 647-12.

9. 041-02-16 Avis de motion – Adoption du Règlement 772-16 – Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04
Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 772-16 - *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04*.

M. Alain Dufresne s'est abstenu de participer aux discussions étant donné son intérêt pécuniaire à l'immeuble sis au 251, avenue Sainte-Brigitte

RÈGLEMENTS

10. 042-02-16 Adoption du 2^e projet de Règlement 761-15 – Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04

Considérant que la Ville a adopté le 1^{er} projet de Règlement 761-15 – *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*, le 14 décembre 2015;

Considérant que le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 janvier 2016;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que la conseillère Mme Christiane Auclair énonce la portée et l'objet du règlement, soit de permettre l'établissement de petites maisons dans la zone HB-64, de revoir les normes d'affichage et de stationnement;

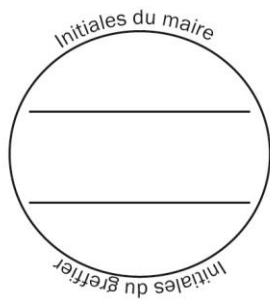
Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'adopter le 2^e projet de Règlement 761-15 – *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

11. 043-02-16

Adoption du 1^{er} projet de Règlement 772-16 – Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04

Considérant que la Ville a adopté le Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*, le 9 février 2004;

Considérant que la Ville est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c.A-19.1 et que le Règlement 455-04 – *Règlement de zonage* doit être modifié conformément aux dispositions de cette loi;

Considérant qu'il y a lieu de modifier certains articles au Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*;

Considérant que le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que la conseillère Mme Christiane Auclair énonce la portée et l'objet du règlement, soit la modification des normes de la classe d'usage C-6 (restaurant) et C-7 (débit de boisson), la création de la zone M-12 et le retrait de l'annexe 4;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'adopter le 1^{er} projet de Règlement 772-16 – *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*;
- De tenir une assemblée publique de consultation le 29 février 2016 à 19h;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

M. Alain Dufresne s'est abstenu de participer aux discussions et de voter étant donné son intérêt pécuniaire à l'immeuble sis au 251, avenue Sainte-Brigitte

12. 044-02-16

Adoption du Règlement 769-16 – Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives à l'acquisition de divers équipements par une dépense et un emprunt n'excédant pas 290 000 \$, remboursable sur 10 ans

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2016 par la conseillère Mme Christiane Auclair;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que la mairesse énonce l'objet du règlement et sa portée;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture;

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

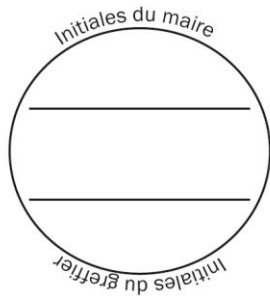
Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 769-16 – *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives à l'acquisition de divers équipements par une dépense et un emprunt n'excédant pas 290 000 \$, remboursable sur 10 ans*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

13. 045-02-16 Adoption du Règlement 770-16 – Règlement abrogeant tous les règlements relatifs à la circulation des véhicules hors route sur les chemins et terrains publics de la Ville

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2016 par le conseiller M. Louis-Georges Thomassin;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que la mairesse énonce l'objet du règlement et sa portée;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture;

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 770-16 – Règlement abrogeant tous les règlements relatifs à la circulation des véhicules hors route sur les chemins et terrains publics de la Ville;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

POLITIQUE

14. 046-02-16 Adoption de la Politique POL-018-16 – Politique de recouvrement des comptes à recevoir remplaçant la Politique POL-010-14

Considérant que le conseil municipal désire s'assurer d'une saine gestion financière des deniers publics ;

Considérant que la Ville souhaite mettre à jour sa politique de recouvrement de compte à recevoir;

Considérant que cette politique permettra d'uniformiser le processus de recouvrement des créances et d'assurer les principes d'équité et de saine gestion, et ce, au bénéfice des contribuables :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter la Politique POL-018-16 – Politique de recouvrement des comptes à recevoir remplaçant et la Politique POL-010-14;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

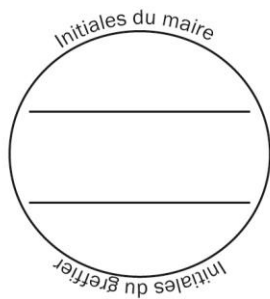
**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

APPROVISIONNEMENT

15. 047-02-16 Adoption des critères de sélection pour le devis de l'appel d'offres relatif à l'acquisition de modules de jeux pour l'aménagement d'un parc pour adolescents (« skatepark »)

Considérant qu'un appel d'offres devra être fait pour l'acquisition de modules de jeux pour l'aménagement d'un parc pour adolescents « skatepark »;

Considérant que le lancement de cet appel d'offres a été autorisé par le conseil municipal par la Résolution 430-12-15;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Ville désire se prévaloir des dispositions prévues à l'article 573.1.0.1 LCV pour ce projet;

N° de résolution ou annotations

Considérant que le directeur général nommera un comité de sélection qui aura à analyser les soumissions reçues selon les critères adoptés;

Considérant que la Ville désire adopter les critères de sélections ci-après nommés :

CRITÈRES DE SÉLECTION

L'échelle d'attribution des notes par critères est la suivante :

100 %	Exceptionnel - Qui dépasse substantiellement sur tous les aspects, le niveau de qualité recherché
85 % (de 85 % à 99 %)	Supérieur - Qui dépasse, pour plusieurs éléments, le niveau de qualité recherché
70 % (de 70 % à 84 %)	Adéquat - Qui répond en tous points au niveau de qualité recherchée
50 % (de 50 % à 69 %)	Passable - Qui n'atteint pas, sur quelques éléments importants, le niveau de qualité recherché
25 % (de 24 % à 49 %)	Insuffisant - Qui n'atteint pas, sur plusieurs aspects, le niveau de qualité recherché
0 %	Nul /Inadéquat - Rien dans l'offre ne permet d'évaluer les critères

Concept global (30 points)

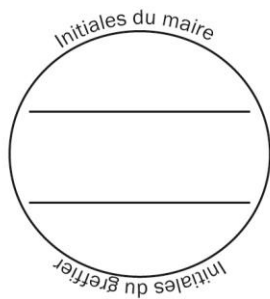
CRITÈRES D'ÉVALUATION	POINTAGE MAXIMUM
Fonction ludique	
• Défis	10
• Innovation - Créativité	5
Fonction psychomotrice	
• Nombre de composantes utilitaires	2
• Diversité des composantes	3
Composition globale	
• Intégration des modules - plan d'ensemble	10
Sous-total	30

Intégration à l'environnement (5 points)

CRITÈRES D'ÉVALUATION	POINTAGE MAXIMUM
• Équilibre entre les composantes	3
• Apparence	1
• Intégration au milieu (harmonisation)	1
Sous-total	5

Qualité du produit (50 points)

CRITÈRES D'ÉVALUATION	POINTAGE MAXIMUM
• Type d'installation (bases, structures, facilité de manipulation)	5
• Peinture	5
• Systèmes d'attaches et quincaillerie	5
• Nature des matériaux des composantes	5
• Durabilité de l'ensemble des matériaux proposés	10
• Niveau sonore	10
• Surface de roulement	5
• Sécurité	5
Sous-total	50



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Service (10 points)

CRITÈRES D'ÉVALUATION	POINTAGE MAXIMUM
• Suivi après installation (service offert)	5
• Expérience dans des projets similaires	3
• Qualité du document de proposition	2
Sous-total	10

N° de résolution ou annotations

Prix (5 points)

CRITÈRES D'ÉVALUATION	POINTAGE MAXIMUM
• Prix soumis	5
Sous-total	5

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter les critères de sélection ci-haut mentionnés pour le dossier de l'aménagement d'un parc pour adolescents (« skatepark »);
- D'autoriser le directeur général, M. Marc Proulx, à procéder à la formation du comité de sélection;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. 048-02-16 Autorisation de lancement d'appel d'offres

Considérant qu'en vertu de l'article 6.3 du Règlement 714-13 – *Règlement établissant la Politique de gestion contractuelle*, abrogeant et remplaçant le Règlement 709-13, pour tout appel d'offres public ou sur invitation, visant à octroyer un contrat de plus de 25 000 \$, le conseil municipal doit, par résolution, autoriser le lancement des appels d'offres;

Considérant que des appels d'offres relatifs aux services/produits suivants devront être lancés dans les prochains mois :

- Acquisition de matériaux granulaires;
- Services techniques en électricité;
- Location d'un balai mécanique;
- Services techniques pour des analyses en laboratoires pour l'eau potable, les eaux usées et les bouteilles d'eau remise lors de la Journée de l'Environnement;
- Services techniques – arpenteur
- Acquisition d'une remorque pour le Service de sécurité publique

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

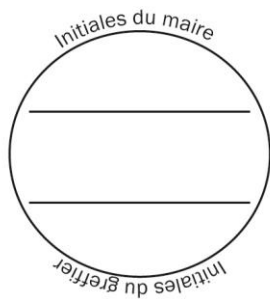
- D'autoriser les lancements d'appels d'offres sur invitation, conformément à la Loi, mentionnés ci-dessus;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

17. 049-02-16 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat poussières pour l'année 2016

Considérant que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

N° de résolution ou annotations

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

Considérant que la proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Considérant que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que la Ville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la Ville pour l'année 2016;
- Que la Ville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- Que si l'Union des municipalités du Québec (UMQ) adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- Que pour permettre à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et en retournant ce document à la date fixée;
- Que la Ville reconnaît que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

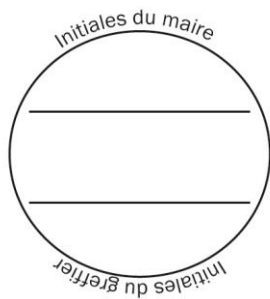
**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRÉSORERIE

18. 050-02-16

2^e virement budgétaire

Considérant les recommandations de la trésorière, Mme Jessie Fradette, décrites au tableau ci-joint :



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Postes comptables	Description des dépenses affectées	Virement budgétaire proposé - surplus (besoin)
02-110-00-131	Salaire - conseil municipal	2 137 \$
02-110-00-133	Allocations de dépenses - conseil municipal	1 068 \$
02-110-00-419	Autres services professionnels	7 795 \$
02-140-00-999	Tenue d'élection partielle	-9 500 \$
02-160-00-419	Autres services professionnels	-1 500 \$
Total		0 \$

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser le transfert budgétaire recommandé par la trésorière;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

19. 051-02-16 Vente aux enchères des biens du 235, avenue Sainte-Brigitte, conformément à la Politique POL-011-14

Considérant que la Ville entrepose des biens depuis plus de 60 jours suite à une éviction du 235, avenue Sainte-Brigitte;

Considérant l'article 7.1 de la Politique POL-011-14 – *Politique concernant la vente de biens meubles et immeubles* dictant que la Ville peut procéder à la disposition de tels biens s'ils ne sont pas réclamés dans les 60 jours;

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser la vente par enchères des biens du 235, avenue Sainte-Brigitte, conformément aux dispositions de la Politique POL-011-14;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

URBANISME

20. 052-02-16 Demande de PIIA pour le 424, avenue Sainte-Brigitte

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du certificat d'autorisation;

Considérant que le requérant souhaite installer une enseigne commerciale sur un bâtiment commercial situé en zone mixte (M-5) et assujéti aux normes relatives aux enseignes situées dans les zones autres qu'habitation, soit les articles 9.1 et suivants du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

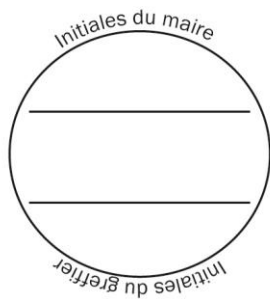
Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommandent à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande de P.I.I.A. 2016-0003 et d'approuver les plans et documents soumis;

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'approuver la demande de PIIA 2016-0003, les plans et documents soumis au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) le 26 janvier 2016, à condition que



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

les logos et mentions des commanditaires et fournisseurs n'apparaissent pas sur l'enseigne principale;

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. 053-02-16 Demande de PIIA pour le 9, avenue Sainte-Brigitte

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du certificat d'autorisation;

Considérant que le requérant souhaite installer une enseigne commerciale sur un bâtiment commercial situé en zone commerciale (CA-1) et assujetti aux normes relatives aux enseignes situées dans les zones autres qu'habitation, soit les articles 9.1 et suivants du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommandent à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA 2016-0002 et d'approuver les plans et documents soumis à condition que l'éclairage soit du LED et qu'il ne constitue pas une nuisance, tel que prévue à l'article 10.5 du Règlement 716-14 - *Règlement concernant les nuisances, abrogeant et remplaçant le Règlement 461-04 et tout autre règlement antérieur à cet égard* :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'approuver la demande de PIIA 2016-0002, les plans et les documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) le 25 janvier 2016, à condition que l'éclairage soit du LED et qu'il ne constitue pas une nuisance, tel que prévue à l'article 10.5 du Règlement 716-14 - *Règlement concernant les nuisances, abrogeant et remplaçant le Règlement 46104 et tout autre règlement antérieur à cet égard* :
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

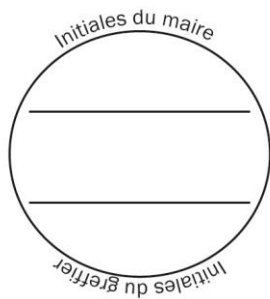
22. 054-02-16 Demande de PIIA pour le projet Espace PUR

Considérant que, pour se conformer au RCI 2010-41, le promoteur doit faire autoriser les travaux en lien avec le réseau d'égout pluvial ouvert (ex. fossés), en vertu d'un PIIA.

Considérant que le requérant souhaite construire, dans le cadre du projet immobilier Espace PUR une rue desservie par un réseau d'égout pluvial ouvert ou une allée de circulation de 100 mètres linéaires et plus et assujetti aux normes relatives à la construction d'une rue desservie par un réseau d'égout pluvial ouvert ou une allée de circulation de 100 mètres linéaires et plus, soit les articles 2.2.3.7. et 3.1.2.8. du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommandent à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA 2016-005 afin d'autoriser la construction d'une rue desservie par un réseau d'égout pluvial ouvert ou une allée de circulation de 100 mètres linéaires et plus,



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

le tout conformément aux plans et devis soumis par *Consultant Thomassin Inc. Environnement*, sous le numéro de dossier GC-2015-45.:

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIA 2016-005 afin d'autoriser la construction d'une rue desservie par un réseau d'égout pluvial ouvert ou une allée de circulation de 100 mètres linéaires et plus, le tout conformément aux plans et devis soumis par *Consultant Thomassin Inc. Environnement*, sous le numéro de dossier GC-2015-45;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. 055-02-16 ~~Modification au protocole d'entente Petite Europe (Kildare), phases 1 et 2~~
REPORTÉ

TRAVAUX PUBLICS

24. 056-02-16 **Acceptation finale – Développement de la Rivière-aux-Pins**

Considérant que le développement domiciliaire de la Rivière-aux-Pins est maintenant complété par le promoteur, M. François Michel et l'entrepreneur, Wilfrid Allen;

Considérant que le projet a été réalisé selon les attentes de la Ville et que les travaux correctifs ont préalablement été corrigés;

Considérant que la Ville doit procéder à l'acceptation finale pour libérer les fournisseurs dans le projet;

Considérant les recommandations favorables de l'ingénieur au dossier, M. Steve Brillant, d'Aecom :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à l'acceptation finale du développement de la Rivière-aux-Pins;
- De procéder à la cession de rues et des infrastructures publiques, conformément à l'article 5 du protocole d'entente signé en 2011;
- De libérer les sommes dues à l'entrepreneur en échange de la documentation finale;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer tous les documents relatifs, notamment les actes notariés.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

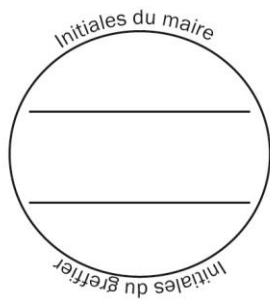
LOISIRS

25. 057-02-16 **Octroi d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse et à la communauté**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de M. Mathieu Bouchard, dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse et à la communauté;

Considérant que M. Bouchard répond en tous points aux critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse;

Considérant la recommandation favorable du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de M. le conseiller Alain Dufresne.

Il est résolu :

N° de résolution ou annotations

- D'octroyer une subvention de 350,00 \$ à Mathieu Bouchard, dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse et à la communauté pour sa participation à la compétition de soccer ProFoot England Tour 2016 – U13M;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

AUTORISATION DE SIGNATURES

26. 058-02-16

Autorisation de signature – Entente dans le dossier 200-32-061749-148

Considérant qu'une entente confidentielle est intervenue entre les parties dans le dossier 200-32-061749-148;

Considérant que le juge a demandé une résolution entérinant ladite entente :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'entériner l'entente confidentielle entre les parties dans le dossier portant le numéro 200-32-061749-148 et de désigner le directeur général, M. Marc Proulx, comme signataire de ladite entente.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

27. 059-02-16

Désignation de signataires pour l'entente avec Éditions Média Plus Communication relativement à la conception et l'impression du calendrier municipal 2017-2018-2019

Considérant que la Ville souhaite renouveler son entente avec *Éditions Média Plus Communication* pour la conception et l'impression du calendrier municipal pour les années 2017, 2018 et 2019 :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser le directeur général et la directrice générale adjointe à signer l'entente « Contrat d'édition gratuite » *Éditions Média Plus Communication* pour la conception et l'impression du calendrier municipal pour les années 2017, 2018 et 2019.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Christiane Auclair, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RESSOURCES HUMAINES

28. 060-02-16

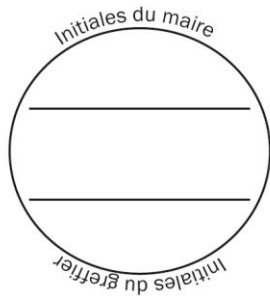
Embauche des professeurs pour la session hiver 2016

Considérant que plusieurs activités de loisirs sont offertes dans le cadre de la programmation de loisirs de l'hiver 2016 de la Ville et que le nombre d'inscriptions reçues permet au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire de démarrer différentes activités :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser la signature des contrats de service avec les contractants suivants, pour animer les activités de loisirs de la programmation de l'hiver 2016 et que les contractants suivants s'engagent à respecter le contrat qui leur est attribuable:



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Activité	Professeur	Tarif
Cardio-Boxe	Pierre-Luc Cloutier	50\$/heure
Piano/Guitare 30 minutes	Ariane Nantel	260\$/participant
Piano/Guitare 45 minutes	Ariane Nantel	340\$/participant
Piano/Guitare 60 minutes	Ariane Nantel	400\$/participant
Mini cheerleading	Dance-Teen-Y	50\$/heure
Danse enfantine	Performdance	50\$/heure
Danse hip hop	Performdance	50\$/heure
Entraînement plein-air et 50 ans +	Karine Giguère	65\$/heure
Gymnastique	Bélizia	60\$/participant
Karaté	Studios Unis d'autodéfense NDL	10\$/participant/semaine
Zumba	Cœur à l'ouvrage	85\$/heure
Yoga	Élisabeth Tremblay	40\$/heure
Apprentis sportifs	Joël Beaulieu	90\$/participant
Patin et hockey extérieur	Dimension sportive et culturelle	40\$/participant

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. 061-02-16 Embauche de Mme Marion Chêne au poste de préposée aux prêts en remplacement à temps partiel, temporaire

Considérant le départ de la préposée aux prêts actuelle pour une durée indéterminée;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe, Mme Audrey Beaulieu, de la directrice du service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon et de la coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque, Mme Sabrina Thomassin :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Marion Chêne au poste de préposée aux prêts, à temps partiel, de façon temporaire pour une durée indéterminée (remplacement de congé de maladie) suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

30. 062-02-16 Embauche de M. Maxime Brisson au poste de technicien comptable en remplacement, temporaire

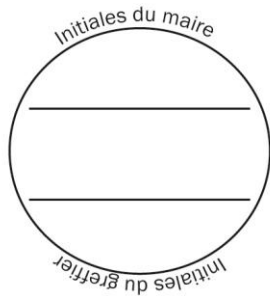
Considérant la nomination de Mme Marie-Josée Gagné, technicienne comptable, au poste de coordonnatrice aux approvisionnements pour un remplacement de congé de maternité;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste de technicien comptable et que quatre (4) entrevues ont été réalisées;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe, Mme Audrey Beaulieu et de la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Jessie Fradette :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- De procéder à l'embauche de M. Maxime Brisson au poste de technicien comptable, de façon temporaire pour une durée indéterminée (remplacement) suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

31. 063-02-16

Période de questions

À 20 h 23, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20 h 42.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

32. 064-02-16

Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele;

Il est résolu de lever la séance à 20 h 43.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

La mairesse
Mme Wanita Daniele

La greffière
M^e Caroline Nadeau

¹ [Note au lecteur]

La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.